



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 244-1-2015

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 244-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 244 décrétant une dépense de 3 950 000 \$ et un emprunt de 3 950 000 \$ pour la rénovation de l'hôtel de ville et autorisant un nouvel emprunt à cette fin ».

Ledit règlement a pour objet d'augmenter le montant total de l'emprunt considérant les travaux supplémentaires nécessaires.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 février 2016 et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **9^{ième} jour** du mois de **mars** de l'an **2016**.

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier